

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 juin 2017

**10<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-6-10-1

**Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

**Service consulté**

**FINANCEMENT DE 21 POSTES D'ANIMATEURS  
DE 17 RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
POUR UN MONTANT TOTAL DE 26 740 EUROS**

Résumé : Il est proposé la mise en paiement des subventions concernant la participation financière des postes d'animateurs de Relais Assistants Maternels pour un montant total de 26 740 € réparti entre les 17 organismes énumérés dans la liste jointe à ce rapport. Ces postes sont majoritairement financés par la CAF et les communautés de communes (la part du Département représentant environ 10% d'un poste).

Lors de sa session budgétaire du 17 mars 2017, l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 58 500 € pour participer au financement des postes d'animateurs de relais assistants maternels à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, soit 46 postes d'animateurs, dont 22 à temps partiel.

Les Relais Assistants Maternels s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont de :

- favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

Une première tranche de ces subventions concerne 21 animatrices de Relais Assistants Maternels du Haut-Rhin, gérés par 17 organismes différents, pour un montant total de 26 740 € réparti selon la liste ci-jointe.

Il vous est proposé, conformément à la délibération du Conseil départemental, rapport N°CD-2017-2-10-2, d'accorder pour l'année 2017 les subventions correspondantes reprises dans le tableau joint.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19 mai 2017.

La dépense est à imputer sur le programme G723, chapitre 65, fonction 41, natures 6574, 65734, 65735 ou 65737.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN